



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
de l'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



D'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

RENTREE 2008 : DISPOSITIF ASSISTANT D'EDUCATION

Depuis la rentrée 2007, les enveloppes globales de supports d'assistants d'éducation et d'auxiliaires de vie scolaire collectifs (hors auxiliaires de vie scolaire individuels) sont gérées **pour les collèges et les écoles : par les inspections académiques et pour les lycées et les lycées professionnels : par le rectorat.**

Chaque inspection académique, dans le cadre de son enveloppe, assure la gestion directe de ces supports.

La gestion des assistants pédagogiques, en intégrant ceux attribués dans le cadre de l'accompagnement éducatif, des assistants d'éducation exerçant la mission d'assistance des professeurs handicapés, la suppléance des assistants d'éducation et des MI-SE **sont de la compétence du rectorat.**

Les emplois de MI-SE ont été supprimés dans les établissements au fur et à mesure des vacances de poste et ont donné lieu à la création d'un nombre identique d'assistants d'éducation.

A la date du 3 mars 2008, **le nombre d'ETP de MI-SE restant implanté en établissement est de 163.** Cette gestion de transformation d'emplois continue à être assurée par le rectorat jusqu'à l'extinction du dispositif.

En ce qui concerne les auxiliaires de vie scolaire individuels, 384,20 ETP sont répartis entre les cinq départements; 8,80 ETP sont consacrés à la suppléance et au remplacement.

Le plafond d'emplois a évolué de manière positive à la rentrée 2007 ;109 emplois supplémentaires répartis entre les 5 départements.

Pour la gestion des moyens de surveillance, une nouvelle base de détermination des dotations a été réalisée pour la rentrée 2008. Les éléments constitutifs du barème figurent dans les documents joints.

Les tableaux des pages suivantes indiquent, pour les lycées et les cités scolaires, les dotations théoriques, les écarts par rapport aux dotations réelles pondérées et les taux de couverture.

Sur ces éléments un redéploiement des moyens de surveillance est réalisé entre les lycées de l'académie afin de conforter la couverture des établissements les plus déficitaires.

Ce redéploiement est réalisé à partir des établissements ayant les taux de couverture les plus élevés et les écarts par rapport à la dotation théorique les plus importants. Le solde global de ces opérations correspond à une variation négative de 8. **En mesure de rentrée 2008, 7 supports de MI/SE ont été supprimés en contrepartie des créations d'infirmières.** Le potentiel de suppléance est augmenté d'un moyen supplémentaire.

A la rentrée 2008, afin d'assurer la généralisation du dispositif de l'accompagnement éducatif dans tous les collèges, des moyens supplémentaires en assistants pédagogiques seront mis en œuvre.


REPARTITION DES ASSISTANTS D'EDUCATION (AU 3 MARS 2008)
PREPARATION RENTREE 2008

	RECTORAT Lycées/S.E.P. / E.R.E.A. (+ fonction suppléance)	DEPARTEMENTS					TOTAL
		ARDECHE	DRÔME	ISERE	SAVOIE	HTE-SAVOIE	
Assistant d'éducation 1er degré		10,0	9,0	11,5	16,5	17,0	64,0
Assistant d'éducation 2 ^{ème} degré Surveillance	737,0	86,0	134,0	373,5	142,5	208,0	1681,0
Assistants d'éducation 2 ^{ème} degré Autres missions	9,7	16,0	20,0	28,5	22,5	30,5	127,2
AVSco 1 ^{er} degré		2,80	16,30	47,50	4,00	24,50	95,10
AVSco 2 ^{ème} degré	5,50		7,00	42,50	8,00	8,50	71,50
Enveloppes	752,2	114,8	186,3	503,5	193,5	288,5	2 038,8
Assistants pédagogiques	7,5	-	-	5,00	-	-	12,50
Assistants pédagogiques accompagnement éducatif		2,5	3,00	1,00	3,00		9,50
Assistants d'éducation assistance professeurs handicapés	2,0	-	-	2,00	-	-	4,00
Suppléance des assistants d'éducation et M.I./S.E.	108,0	-	-	-	-	-	108,00
TOTAL A.E.D. 1^{er} et 2^{ème} degrés hors AVSi	869,7	117,3	189,3	511,5	196,5	288,5	2 172,8

ASSISTANTS D'EDUCATION AVSi EN PLAFOND D'EMPLOIS

AVSi 1 ^{er} degré		49,2	32,5	126,5	36,0	59,0	303,2
AVSi 2 ^{ème} degré			21,0	8,0	13,0	30,0	72,0
Suppléance AVSi	8,8						8,8
Sous total AVSi.	8,8	49,2	53,5	134,5	49,0	89,0	384,0

Observation : à la date du 3 mars 2008 : il reste 163 M.I./S.E.



REPARTITION DES MOYENS DE SURVEILLANCE EN LYCEES - R. 2008

	Etablissements	Créations	Suppressions
	0070001N Lycée Boissy d'Anglas ANNONAY		-1
	0070004S Lycée Astier AUBENAS		-1
	0070021K Lycée Vincent d'Indy PRIVAS		-1
	0071351F Lycée Xavier Mallet LE TEIL	0,5	
	0071397F Lycée LE CHEYLARD	0,5	
X	0260114H L. P. Les Catalins MONTELMAR		-1
X	0260116K L. P. Montesquieu VALENCE		-0,5
	0261397C Lycée Henri Laurens SAINT-VALLIER		-0,5
	0380008C Lycée L'Oiselet BOURGOIN-JALLIEU	1	
	0380014J Lycée Hector Berlioz LA COTE SAINT ANDRE		-1
X	0380023U L. P. Jacques Prévert FONTAINE		-1
	0380028Z Lycée Stendhal GRENOBLE	0,5	
	0380033E Lycée Vaucanson GRENOBLE		-1
	0380034F Lycée Louise Michel GRENOBLE	1	
	0380053B Lycée Charles Gabriel Pravaz LE PONT DE BEAUVOISIN	0,5	
	0380063M Lycée La Saulaie SAINT MARCELLIN	1	
	0380081G Lycée SAINT ROMAIN EN GAL	1	
	0380092U Lycée Ferdinand Buisson VOIRON		-1
X	0381605N L. P. André Argouges GRENOBLE		-1
	0382031B L. P. Thomas Edison ECHIROLLES	0,5	
	0382203N Lycée Pablo Neruda SAINT MARTIN D HERES		-1
	0382440W Lycée Léonard de Vinci VILLEFONTAINE	0,5	
	0383119J Lycée Pierre Béghin MOIRANS		-0,5
	0383242T Lycée International Europole GRENOBLE	0,5	



REPARTITION DES MOYENS DE SURVEILLANCE EN LYCEES - R. 2008 (suite)

	Etablissements	Créations	Suppressions
	0730003G Lycée Marlioz AIX LES BAINS	1	
	0730005J Lycée Jean Moulin ALBERTVILLE		-1
	0730016W Lycée Monge CHAMBERY	0,5	
α	0730900G L. P. Paul Héroult ST JEAN DE MAURIENNE		-0,5
α	0731043M L. P. La Cardinière CHAMBERY		-1
	0731248K Lycée Louis Armand CHAMBERY		-1
α	0731249L L. P. Louis Armand CHAMBERY		-1
	0731392S Lycée du Granier LA RAVOIRE	1	
	0740003B Lycée Berthollet ANNECY	0,5	
	0740005D Lycée Gabriel Fauré ANNECY	1	
	0740006E Lycée Louis Lachenal-Argonay PRINGY		-1
α	0740010J L. P. Le Salève ANNEMASSE		-1
	0740027C Lycée Mont Blanc PASSY		-1
α	0740031G L. P. Porte des Alpes RUMILLY		-1
	0740037N Lycée Mme de Staël SAINT JUL. EN GENEVOIS	1	
	0740046Y Lycée La Versoie THONON LES BAINS	1	
α	0740056J L. P. de la vallée de l'arve CLUSES		-1
α	0740059M L.P. du Chablais THONON LES BAINS		-1
α	0741164N L. P. Les Carillons CRAN GEVRIER		-1
	0741418P Lycée Charles Baudelaire ANNECY	1	
	0741532N Lycée de l'albanais RUMILLY	0,5	



POSTES DE SURVEILLANCE – PREPARATION RENTREE 2008

DANS LES LYCEES ET LES S.E.P.

Internes	1 poste pour 30 élèves
Demi-pensionnaires	1 poste pour 300 élèves
Niveau A = CAP+BEP	1 poste pour 150 élèves
Niveau B = seconde	1 poste pour 200 élèves
Niveau C = 1ère et terminale = Bac professionnel	1 poste pour 400 élèves 1 poste pour 350 élèves

DANS LES LYCEES PROFESSIONNELS

Internes	1 poste pour 30 élèves
Demi-pensionnaires	1 poste pour 300 élèves
Niveau A = C.A.P. + 3ème opt.pro + CLIPA + B.E.P.	1 poste pour 150 élèves
Niveau C = Bac professionnel + BMA + M.C. + B.T.	1 poste pour 350 élèves

DANS LES COLLEGES

Internes > 30 élèves	1 poste pour 30 élèves
Internat part fixe	1 poste
Demi-pensionnaires	1 poste pour 300 élèves
Niveau A = 6 ^{ème} – 5 ^{ème} - SEGPA = 4 ^{ème} – 3 ^{ème}	1 poste pour 120 élèves 1 poste pour 150 élèves

SITUATIONS PARTICULIERES

- Pour tout établissement en REP – ZEP : + 0,5 poste
- Pour les établissements avec sites géographiques dissociés : + 0,5 poste
- Les postes de MI-SE sont pondérés à 0,8 par rapport aux supports d'A.E.D.